

Rentrée 2026

Demande de candidature à l'option pour la Classe à Horaires Aménagés Sport

Entourez le sport choisi : FOOTBALL / BASKET / HANDBALL / GYMNASTIQUE / ATHLETISME / NATATION / AVIRON / TENNIS

1. **AVANT LE 13 MAI** : Retour de cette fiche complétée et signée, accompagnée du ou des bulletins de l'année scolaire en cours, uniquement auprès de M. SCHERMANN ou par mail à daniel.schermann@ac-poitiers.fr

⚠ Toute demande transmise après cette date ou incomplète ne sera pas prise en compte

Pour information, certains clubs (UA cognac / Cognac Basket Avenir) peuvent procéder à une évaluation sportive avant le 13 mai. Merci de prendre contact directement avec eux pour connaître les dates éventuelles.

2. **À PARTIR DU 13 MAI** :

- Etude des dossiers et décision du chef d'établissement sur l'acceptation ou non de la candidature, au vu des résultats et appréciations scolaires des bulletins.
- Validation de la liste par les clubs partenaires.

3. **À PARTIR DU 20 MAI** : Communication par le lycée des résultats aux familles.

Attention pour les élèves hors secteur : l'acceptation de l'option CHAS ne vaut pas inscription au lycée pour la rentrée 2026. Une demande de dérogation pour « convenance personnelle » devra être formulée auprès du secrétariat de votre établissement actuel.

CANDIDATURE

(à compléter scrupuleusement et lisiblement pour faciliter le traitement)

Nom :

Prénom :

Établissement et classe actuels :

Nom du club où l'élève est licencié :

Représentants légaux : 



Date et Signature des représentants légaux :